



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MOSELLE

COPIE SIT

MC → Evelyac

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Bureau des Installations Classées**

Affaire suivie par Mme Forti-Montaigu

☎ 03.87.34.89.01

### **ARRETE**

n° 2006-DEDD/1-272  
en date du 13 juillet 2006

rapportant l'arrêté préfectoral n° 2005-AG/2-286 du 7 juillet 2005 prescrivant la consignation à la société Colman Bois à Grosbliederstroff d'une somme de 15.000 euros.

**LE PREFET DE LA REGION LORRAINE  
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST  
PREFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le Code de l'Environnement - livre V titre 1er relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement et notamment son article L.514-1 ;

Vu le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris en application du Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-AG/2-286 du 7 juillet 2005 prescrivant à la société Colman Bois à Grosbliederstroff d'une somme de 15.000 euros répondant du montant de la constitution du dossier de régularisation administrative de son établissement, prescrite par l'arrêté préfectoral n° 2004-AG/2-367 du 20 août 2004 ;

Considérant que la société Colman Bois a présenté au Préfet, le 1<sup>er</sup> février 2006, ledit dossier de demande d'autorisation ;

Considérant que ce dossier a été jugé conforme aux dispositions du Code de l'Environnement par l'Inspecteur des Installations Classées, dans son rapport du 3 juillet 2006 ;

Considérant que la consignation d'une somme de 15.000 euros ne nécessite pas d'être poursuivie ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

### **ARRETE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté préfectoral n° 2005-AG/2-286 du 7 juillet 2005 est rapporté.

**Article 2 –**

Le titre de perception correspondant qui a été émis sera annulé.

**Article 3 -**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle,  
le Trésorier Payeur Général de la Moselle,  
le Sous-Préfet de Sarreguemines ,  
le Maire de Grosbliedestroff ,  
les Inspecteurs des Installations Classées,  
et tous agents de la force publique,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

Signé Bernard GONZALEZ